

CONVOCATION DU 11 AVRIL 2023 POUR LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AVRIL 2023

Convocation en date du 11 Avril 2023, adressée individuellement à chaque conseiller municipal, par écrit et à domicile, pour le lundi 17 Avril 2023, à vingt heures trente à l'effet de procéder à :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 Mars 2023.

- 1) Budget Général : Budget Primitif 2023
- 2) Budget Service des eaux : Budget Primitif 2023
- 3) Budget Service Assainissement : Budget Primitif 2023
- 4) Créances en non-valeurs – service des eaux
- 5) Questions diverses

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Date de convocation : 11 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept du mois d'Avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Prades se sont réunis à la salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : Messieurs ALLEGRE Guillaume, VALETTE Alain, FERMENT Bernard, LEJEUNE Arnaud, CONDOR Alain, DALVERNY Jérôme

Mesdames NEYRAND COUDENE Evelyne, TERME Annie, DUCLAUX Christine, HENNACHE Marie Hélène, THEROND Marie-José formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Excusés : BELABED Hakim ; BOUCHEREAU Morgane.

Absent : SABATIER Gilles.

Procuration : BENOIT Corinne à NEYRAND COUDENE Evelyne.

Secrétaire de séance : TERME Annie.

BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET GENERAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311.1 et suivants relatifs à l'adoption des budgets.

Considérant le rapport de Monsieur le Maire.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de voter le budget primitif 2023 du budget général, à savoir :

Fonctionnement :

- Dépenses : 892 231.69 euros
- Recettes : 892 231.69 euros

Investissement :

- Dépenses : 408 443.38 euros
- Recettes : 408 443.38 euros

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

BUDGET PRIMITIF 2023 – SERVICE DES EAUX

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311.1 et suivants relatifs à l'adoption des budgets.

Considérant le rapport de Monsieur le Maire.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de voter le budget primitif 2023 du service des eaux, à savoir :

Exploitation :

- Dépenses : 271 262.26 euros
- Recettes : 271 262.26 euros

Investissement :

- Dépenses : 221 550.73 euros
- Recettes : 221 550.73 euros

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

BUDGET PRIMITIF 2023 – SERVICE ASSAINISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311.1 et suivants relatifs à l'adoption des budgets.

Considérant le rapport de Monsieur le Maire.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de voter le budget primitif 2023 du service assainissement, à savoir :

Exploitation :

- Dépenses : 75 570.55 euros
- Recettes : 75 570.55 euros

Investissement :

- Dépenses : 84 112.63 euros
- Recettes : 84 112.63 euros

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Maire informe que des fuites d'eau chez des particuliers ont été signalées par les agents de commune lors du dernier relevé des compteurs d'eau.
- Les personnes possédant une piscine doivent signaler à la commune la date de mise en eau (information distribuée dans boîtes aux lettres).
- Les personnes qui stationnaient de façon gênante sur la RD 19 au quartier Fabrias ont été informées.
- Les travaux du terrain multisport débuteront la semaine 23 (juin 2023).
- Diverses plantations de fleurs sur la place du village ont été effectuées par le conseil municipal des jeunes.
- Une exposition est prévue à la Mairie par Madame Le Gall.

La séance est levée à 22 heures 10.